



Associaton les petits porteurs de vivendi

Par **taratanas**, le **06/06/2011** à **16:00**

Bonjour,

Je voudrais juste savoir si je peux faire confiance à l'association les petits porteurs de vivendi, association loi 1901 de défense des investisseurs, article L 452-1 du code monétaire et financier, 20 rue de berne 75008 PARIS

Sincères salutations